

LES USAGES

Du fait de leur origine commune avec les granulats alluvionnaires extraits à terre, les sables et graviers extraits en mer ont les mêmes caractéristiques géotechniques et donc les mêmes usages.

Ils peuvent être utilisés en l'état ou faire l'objet d'un traitement dans des installations industrielles (criblage, concassage).

Les granulats marins sont principalement utilisés dans la construction pour le bâtiment et les travaux publics. Ils sont aussi utilisés en agriculture et parfois en aménagement du littoral.

• Stade du Havre (76)



• Complexe municipal de Saint-Palais-sur-Mer (17)



• Port 2000, Le Havre (76)



• Tramway du Havre (76)



• Résidences aux Sables d'Olonne (85)



• Pont de Terenez (29)



• Agriculture



• Réensablement de plage



À RETENIR

L'intérêt du granulat marin réside dans le fait qu'il s'agit d'une ressource :

- de proximité qui répond à des besoins publics et privés ;
- de qualité puisqu'il s'agit du dépôt en mer d'alluvions terrestres ;
- disponible en quantité.

Les différents programmes menés avec les scientifiques et les suivis des exploitations depuis 40 ans montrent que les impacts de cette activité sont limités et maîtrisés.

EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur les gisements, la méthode d'extraction, la réglementation, les suivis, etc. rendez-vous sur le site www.sables-et-graviers-en-mer.fr de l'UNPG.



CONTACT

16 bis boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy
01 44 01 47 01 - unpg@unicem.fr
www.unpg.fr

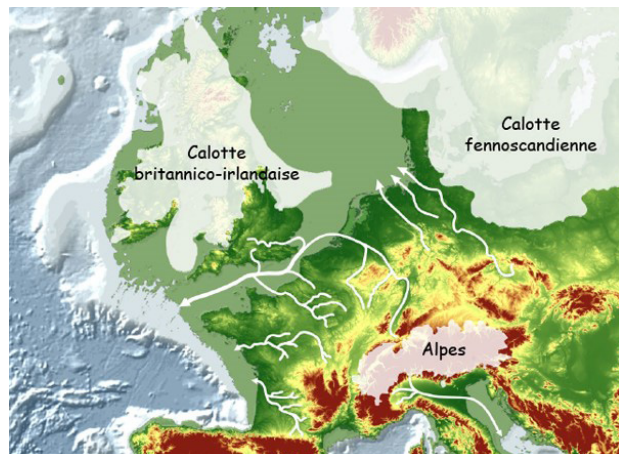
L'EXTRACTION DE GRANULATS MARINS EN FRANCE

UNE ACTIVITÉ ENCADRÉE ET SOUCIEUSE DE PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT MARIN



ORIGINE DES SABLES ET GRAVIERS EN MER (GRANULATS MARINS)

Les granulats marins correspondent majoritairement à d'anciens dépôts sédimentaires d'origine continentale (origine fluviale et/ou glaciaire) situés dans l'axe d'anciennes vallées fluviales. Ils sont donc de même nature géologique que les gisements alluvionnaires terrestres. **Ces dépôts ont été recouverts par la mer et se trouvent par conséquent au large des principaux estuaires de nos façades maritimes.**



- Localisation des principaux fleuves de l'ouest de l'Europe lors de la dernière ère glaciaire



- Transport des matériaux par voie fluviale

LA RÉPONSE À UN BESOIN

L'exploitation de granulats marins permet l'approvisionnement durable en matériaux de construction des territoires littoraux et des métropoles reliées à la mer par le fleuve. Sur les départements côtiers, le granulat marin représente 20 à 60 % de la réponse aux besoins.

UNE ACTIVITÉ ENCADRÉE

L'exploitation de granulats marins nécessite deux autorisations :

- une concession, délivrée par le ministre en charge des Mines ;
- une autorisation d'ouverture de travaux miniers (autorisation environnementale), délivrée par le Préfet de département.

Lorsque le projet est situé à l'intérieur du domaine public maritime, une troisième autorisation d'occupation domaniale est nécessaire.

Ces autorisations déclenchent le paiement d'une redevance au m³ extrait.

Elles font l'objet d'un dossier de demande qui est élaboré à partir d'analyses bibliographiques, de campagnes d'acquisitions de données en mer ou de données obtenues dans le cadre d'une prospection préalable ou d'un permis exclusif de recherches. **Ce dossier inclut une étude d'impact et est soumis à enquête publique.** La durée de son instruction, prévue par la réglementation, est de 36 mois.

> Une profession responsable

Comme toute activité humaine, l'exploitation des granulats marins est susceptible de générer des impacts sur le milieu physique et biologique. Afin de connaître ses impacts et de les maîtriser, **la profession s'est engagée dans des programmes scientifiques d'acquisition de connaissances depuis près de 40 ans.** Elle a aussi organisé la concertation avec les autres usagers de la mer pour assurer la co-activité.

> Des suivis pour une exploitation maîtrisée

Des protocoles scientifiques sont systématiquement mis en œuvre, pour connaître l'état initial des sites et surveiller à intervalles réguliers l'effet des extractions. **Les résultats de ces suivis environnementaux sont essentiels et peuvent conduire à une adaptation des méthodes et périodes d'exploitation** pour limiter les effets de l'extraction et favoriser la recolonisation naturelle du milieu.

TRAIT DE CÔTE : LA MISE AU POINT

L'érosion côtière est un phénomène naturel qui peut être exacerbé par les activités anthropiques limitant les échanges sédimentaires.

Aussi, le trait de côte a toujours été une préoccupation des exploitants de granulats marins et de l'État. Dès les années 80, des scientifiques, l'IFREMER et la profession collaborent pour éviter les impacts sur le trait de côte. De plus, la réglementation française impose aux exploitants le traitement de cette thématique dans leurs études d'impacts.

À ce jour, aucune étude ne démontre en France un recul du trait de côte directement imputable aux seules extractions de granulats en mer.



> Éviter et réduire les impacts

Comme pour une exploitation à terre, les impacts environnementaux d'une exploitation de granulats marins sont évalués par une étude d'impact (faune marine, turbidité, trait de côte, ...). Dans ce cadre, les exploitants définissent et mettent en œuvre **les mesures nécessaires pour éviter et réduire les impacts de leurs projets sur le milieu marin.** À cette fin, ils :

- évitent les zones présentant des enjeux environnementaux significatifs, notamment les zones de nurseries et de frayères de fonds identifiées ;
- appliquent des modalités d'exploitation favorables à une recolonisation biologique des fonds marins ;
- améliorent et adaptent les pratiques d'exploitation pour limiter les impacts et favoriser la résilience du milieu (éviter toute mise à nu du substratum rocheux en maintenant une couverture sédimentaire suffisante).



- Site de déchargement de granulats marins